



SNB

POLITIQUE SUR LES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

1) CROYANCE

En vertu de laquelle SNB s'engage à promouvoir des environnements de balle-molle qui sont sécuritaires, inclusifs et qui offrent à tous les athlètes des occasions de pratiquer le sport du softball, peu importe leur capacité ou leur rôle. Cela comprend la prise de mesures pour réduire le risque de blessures au sein du softball. L'objectif de cette politique est d'éduquer le personnel, les entraîneurs, les athlètes, les parents / tuteurs et la communauté plus large de softball (bénévoles) sur la prévention des commotions cérébrales, les signes et les symptômes, et les lignes directrices de retour au jeu en cas de diagnostic ou de suspicion de commotion cérébrale.

2) OBJECTIFS

1. SNB s'est engagé à promouvoir la sécurité et le bien-être des athlètes et reconnaît que les blessures à la tête et/ou les commotions cérébrales peuvent avoir un impact négatif sur le développement cognitif, physique, émotionnel et social des athlètes.
2. SNB entreprendra des efforts de promotion pour sensibiliser le personnel de SNB, les organisations membres, les entraîneurs, les athlètes, les parents/tuteurs et la communauté du softball (bénévoles) à la prévention des blessures à la tête et à la gestion des commotions cérébrales.
3. SNB s'efforcera d'établir des lignes directrices pour l'identification et la gestion des blessures à la tête et/ou des commotions cérébrales.
4. SNB travaillera avec toutes les organisations membres pour promouvoir les lignes directrices de retour au jeu à tous les niveaux de jeu.



3) APERÇU DES COMMOTIONS CÉRÉBRALES

Une commotion cérébrale est un type de lésion cérébrale traumatique qui peut avoir des effets graves, en particulier sur un jeune cerveau en développement. Bien que la plupart des personnes ayant subi une commotion cérébrale se rétablissent rapidement et complètement, certaines auront des symptômes de commotion cérébrale qui durent des jours, des semaines, des mois, voire des années. Il peut s'agir de changements dans la façon dont une personne pense, se sent et agit, ainsi que sa capacité à apprendre et à se souvenir. Bien que rare, une commotion cérébrale répétée peut entraîner un gonflement du cerveau ou des lésions cérébrales permanentes. Les commotions cérébrales devraient être traitées au cas par cas, car il n'y a pas deux commotions cérébrales identiques.

4) DÉFINITIONS

a) COMMOTION CÉRÉBRALE

- Une lésion cérébrale qui provoque des changements dans le fonctionnement du cerveau, entraînant des symptômes qui peuvent être physiques (p. ex. maux de tête, étourdissements), cognitifs (p. ex. difficulté à se concentrer ou à se souvenir), émotionnels/comportementaux (p. ex. dépression/irritabilité) et/ou liés au sommeil (p. ex. somnolence, difficulté à s'endormir).
- Peut être causé soit par un coup direct à la tête, au visage ou au cou, ou un coup au corps qui transmet une force à la tête qui provoque le cerveau à se déplacer rapidement dans le crâne.
- Peut se produire même s'il n'y a pas de perte de conscience et ne peut normalement pas être vu sur les rayons X, les tomодensitogrammes standard ou les IRM.

b) PROCÉDURE

Étapes et responsabilités en cas de commotions cérébrales soupçonnées ou diagnostiquées

Réponse initiale

Athlète inconscient



1. Arrêtez l'activité immédiatement – supposez une commotion cérébrale.
2. Lancez un plan d'action d'urgence et composez le 911. Supposez une blessure au cou. Seulement s'il pleut correctement, immobilisez l'athlète. NE DÉPLACEZ PAS l'athlète et n'enlevez pas l'équipement à moins qu'il n'y ait de la difficulté à respirer.
3. Restez avec l'athlète jusqu'à l'arrivée de l'aide médicale d'urgence.
4. Communiquez avec le parent ou le tuteur de l'athlète (ou la personne-ressource d'urgence) pour l'informer de l'incident et que de l'aide médicale d'urgence a été contactée.
5. Surveiller l'athlète et documenter tout changement (physique, cognitif, émotionnel / comportemental)
6. Si l'athlète reprend conscience, encouragez l'athlète à rester calme et immobile. N'administrez aucun médicament (à moins que l'athlète n'ait besoin de médicaments pour d'autres conditions - c'est-à-dire l'insuline).
7. Remplissez l'outil d'identification des commotions cérébrales suspectées (voir l'annexe, par exemple). Fournir une copie en double au parent ou au tuteur dès que possible.
8. Transmettre l'outil d'identification des commotions cérébrales suspectées aux organisations appropriées (association locale, association provinciale/territoriale ou Softball Canada).
9. Indiquez à l'athlète et à son parent ou tuteur (s'il y a lieu) qu'ils ne doivent participer à aucune activité physique tant que le parent ou le tuteur n'a pas communiqué les résultats d'un examen médical à toutes les parties requises.
10. Remplissez un formulaire de rapport de blessure (voir l'annexe, par exemple) pour la documentation après l'incident et lorsque les athlètes retournent à l'activité.

Athlète conscient, mais une commotion cérébrale est suspectée



1. Arrêtez l'activité immédiatement.
2. Lorsqu'il est sécuritaire de le faire, retirez l'athlète de l'activité ou du jeu actuel.
3. Lancer le plan d'action d'urgence tel que présenté par l'entraîneur.
4. Effectuer une évaluation initiale à l'aide de l'Outil d'identification des commotions cérébrales soupçonnées (annexe A).
5. Ne permettez pas à l'athlète de revenir jouer à l'activité, au jeu ou à la pratique ce jour-là, même si l'athlète déclare qu'il se sent mieux.
6. Communiquez avec le parent ou le tuteur de l'athlète (ou la personne-ressource d'urgence) pour l'informer :
 - de l'incident
 - qu'il doit venir chercher l'athlète
 - que l'athlète doit être examiné par un médecin ou une infirmière praticienne dès que possible ce jour-là
7. Surveiller et documenter tout changement (p. ex., physique, cognitif, émotionnel/comportemental) chez l'athlète. Si les signes ou les symptômes s'aggravent, composez le 911.
8. N'administrez pas de médicaments (à moins que l'athlète n'ait besoin de médicaments pour d'autres affections, p. ex., l'insuline).
9. Restez avec l'athlète jusqu'à l'arrivée de son parent ou tuteur (ou d'un contact d'urgence).
10. L'athlète ne doit pas quitter les lieux sans la supervision d'un parent ou d'un tuteur.
11. Fournir aux parents ou aux tuteurs (personne-ressource en cas d'urgence) une copie signée de l'Annexe A - Outil pour déceler une commotion cérébrale soupçonnée.
12. Le personnel présent pour informer l'organisation appropriée des commotions cérébrales soupçonnées et transmettre une copie de l'Annexe A - Outil pour identifier une commotion cérébrale suspectée dûment remplie et signée, qui doit être conservée dans les dossiers des athlètes.



13. Informer tout le personnel d'entraîneurs et les bénévoles qui travaillent avec l'athlète de la commotion cérébrale présumée.
14. Indiquez que l'athlète ne doit pas participer à des activités d'apprentissage ou physiques tant que le parent ou le tuteur n'a pas communiqué les résultats de l'examen médical au personnel d'entraîneurs.

5) PRÉVENTION

Chaque fois qu'un athlète fait une activité physique, il y a un risque de subir une commotion cérébrale ; il est donc important de prendre des mesures préventives tout en encourageant une culture de sécurité et de pleine conscience lorsque les athlètes sont physiquement actifs. Quelles que soient les mesures prises pour prévenir les blessures, certains athlètes continueront d'être blessés. La gravité de la blessure peut être atténuée par ce qui suit :

1. Éducation des entraîneurs, du personnel, des parents, des bénévoles et des athlètes à :
 - a. Reconnaître les symptômes d'une commotion cérébrale. Retirez l'athlète de playc. Diriger l'athlète vers un médecin ou une infirmière praticienne
2. Port d'un équipement de protection propre au sport :
 - a. L'équipement doit s'adapter correctement ; b. L'équipement doit être bien entretenu ; c. L'équipement doit être porté de manière cohérente et correcte ; d. L'équipement doit répondre aux normes de sécurité actuelles ; ande. L'équipement endommagé ou expiré devrait être remplacé.
3. Suivez le livre de règles de Softball Canada et appliquez un code de conduite (voir les annexes par exemple).
4. S'assurer que les joueurs reçoivent des instructions, comprennent et suivent les règles et les compétences de sécurité spécifiques au softball avant de participer.
5. Enseigner les compétences dans la bonne progression.



6. Décrivez les risques de commotion cérébrale associés au sport et démontrez comment ils peuvent être minimisés (enseignez les techniques sportives appropriées – glissement, frappe, etc.).
7. Les athlètes doivent suivre les consignes de sécurité de leur entraîneur ou bénévole superviseur en tout temps.
8. Renforcez l'importance de suivre le livre de règles de Softball Canada.
9. Découragez les parents, les tuteurs, les entraîneurs, les enseignants, les bénévoles et le personnel de faire pression sur les athlètes victimes d'une commotion féminine qui se rétablissent pour qu'ils jouent avant qu'ils ne soient prêts.
10. Les parents doivent insister auprès de leur enfant sur l'importance de suivre les procédures de sécurité de la BNS.
11. Les parents doivent signaler les antécédents de commotions cérébrales à leurs entraîneurs, bénévoles ou membres du personnel.
12. Rassurer, soutenir et prendre des mesures d'adaptation pour les athlètes ayant subi une commotion au besoin.

6) CONCLUSION

Malgré les stratégies de prévention énumérées ci-dessus, des blessures à la tête continueront de se produire. SNB, son personnel et son organisation, les entraîneurs et les bénévoles qui participent à un événement de la BNS ne seront pas tenus personnellement responsables, dans une instance civile, d'un acte d'omission si la personne agit raisonnablement dans les circonstances et de bonne foi.